

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche
tenue le 25 mai 2026 à 19h00 à la salle du conseil, sous la présidence de Jean-Paul Landry,
maire. Sont présents, les conseillers :

Jean-Marie St-Onge
Sylvie Charest

L'adjointe administrative, Véronique Pelletier, est aussi présente.

Ordre du jour
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi, 25 mai 2026

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026;
5. Adoption des dépenses encourues du mois d'avril 2026;
 - 5.1 Liste des fournisseurs payés
 - 5.2 Liste des fournisseurs à payer
 - 5.3 Salaires versés
- Trésorerie;
 - 6.1 Dépôt des derniers états comparatifs
- Correspondance;
 - 7.1 Voir le résumé de la correspondance
- 8.Recommandations écrites des contribuables;
- 9.Résolutions devant faire l'objet d'une décision du conseil municipal;
 - 9.1 Résolution – Consentement - Installation tour Telus
 - 9.2 Résolution – Demande de modification du projet de financement - Chalet sportif
 - 9.2.1 Résolution – Appel d'offres pour le débroussaillage – Bordures de routes
 - 9.2.2 Résolution – Demande d'aide financière - Chemins à double vocation
- 10.Règlements;
 - 10.1 Adoption – Règlement #004-2026 relatif à la régie interne des séances du conseil
- 11.Point divers;
 - 11.1 Suivi des dossiers;
 - 11.2 Sécurité publique;
 - 11.3 Mobilisation pour notre poids Politique en Gaspésie
 - 11.4 Chemins
 - 11.5 Conteneur (décision);
 - 11.6 Blocs de ciment (décision);
 - 11.7 Premiers répondants – Accès au défibrillateur;
 - 11.8 Bris sur le terrain municipal;
 - 11.9 Site de matériaux secs; horaire
 - 11.10 Service # 4141
 - 11.11 Engagement employé municipale saisonnier
 - 11.12changement de date de réunion
12. Période de questions;
13. Levée de la séance;
14. Huis clos

078-2026 **Point 2 : Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et lu.

079-2026 **Point 4 : Résolution : Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026**

Sur proposition de Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

080-2026 **Point 5 : Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois d'avril 2026**

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 30 avril 2026 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 08-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement : - le bordereau CP-04-26 (comptes payés) totalisant une somme 9 163.69\$;

Le bordereau SAL-04-26 (salaires payés) totalisant une somme de 6 673.94\$.

Il est proposé par Jean-Marie St-Onge
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-04-26 (comptes à payer) totalisant une somme de 59 830.21 \$.

Total des dépenses du mois : 75 667.84 \$

Point 6 : Trésorerie

L'adjointe administrative dépose à la table la situation financière au 30 avril 2026.

Point 7 : Correspondance

081-2026 **Lettre de démission du conseillère #2**

Madame Édith Leblanc nous as remis sa lettre de démission en date du 13 avril 2026.
Accepté par Sylvie Charest

082-2026 **Demande de commandite – Club de motoneige Marquis de Malauze**

Il est proposé par Sylvie Charest
et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que la municipalité offrira une commandite de 25\$.

083-2026 **Résolution – demande de commandite des chevaliers de Colomb**

Proposé par Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
La municipalité débourse un montant de 25\$ concernant le dîner pour les personnes du 3ième âge de Matapédia/les Plateaux, qui aura lieu le 7 juin 2026.

Point 9.1

084-2026 **Résolution consentement installation tour Télus**

Un document de consentement a été soumis par la firme d'installation de la tour,
Proposé par Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que Madame Véronique Pelletier est autorisée à remplir le document et le retourné à la firme concernée.

Point 9.2

085-2026 Demande de modification du projet de financement du chalet sportif

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le chalet sportif peut ajouter des modifications au projet déjà en cours, tel que : thermopompe, redressement de plancher et l'électricité.

Point 9.2.1

086-2026 Résolution pour ouvrir un appel d'offre pour le débroussaillage – bordure de routes

Sur proposition de Jean-Marie St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Un appel d'offre peut être émis pour faire le débroussaillage de bordure des routes.

Point 9.2.2

Demande d'aide financière – Chemins à double vocation

Point 10.1.1

087-2026 Adoption du règlement #004-2026 relatif à la régie interne des séances du conseil

1. **ATTENDU QUE** l'article 491 du *Code municipal du Québec* (article 331 de la *Loi sur les Cités et les villes*) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du conseil et assurer le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;
2. **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reconnaît l'importance de promouvoir une conduite efficace et respectueuse lors des séances municipales;
3. **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-André-de-Restigouche désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal;
4. **CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2026;
5. **CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;
6. Il est proposé par la conseillère au siège #3, Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents
7. **QUE** le présent règlement entre en vigueur le 11 mai 2026 et remplacera les règlements ultérieurs *relatifs à la régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche et au maintien de l'ordre durant les séances.*

Point divers :

11.1 Suivi de dossier

11.2 Sécurité publique

11.3 Mobilisation pour notre poids Politique en Gaspésie

11.4 Chemin

11.5 Conteneur (Décision)

La décision a été repoussé en juin

11.6 Blocs de ciment (décision)

La décision a été remise à une date ultérieure.

11.7 Premier répondants – Accès au défibrillateur

11.8 Bris sur le terrain municipal

11.9 Site de matériaux secs; horaire

L'ouverture sera de 15 :30 à 17 :30 les mercredis ainsi que le premier samedi du mois de 9h à 12h.

11.10 Service #4141 remplacé par 418-865-2115 de 9h à 16h30 après ces heures 911

11.11 Engagement d'un employé municipale saisonnier

088-2026 Proposé par Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que par suite des entrevues fait en début mai 2026, Diane Turgeon a été retenu comme employé municipal pour la saison estivale 2026. Cet employé travaillera à partir du 1er juin 2026 jusqu'à la fin de la saison (approx. Octobre 2026) au montant de 22\$/heure.

11.12 Changement de date de la réunion du 8 juin au 15 juin 2026

Point 12 : Période de questions

089-2026 **Point 13 : Levée de la séance**

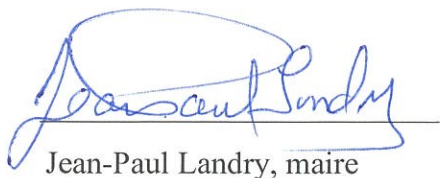
Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Sylvie Charest propose la levée de la séance. Il est 20h15.

Point 14 : Huis clos

Je, Jean Paul Landry, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Jean-Paul Landry, maire



Jean-Paul Landry, maire



Véronique Pelletier
Adjointe administrative